

CROG - Projet des résolutions arrêtées le 07/01/2026**Assemblée Générale Ordinaire - Dimanche 25 janvier 2026
Le Boulou****Résolution N°1 :**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale élective du 1er décembre 2024 (Béziers) l'aprouve.

Résolution N°2 :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 février 2025 (visioconférence), l'aprouve.

Résolution N°3 :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes clos le 31 août 2025, du rapport de gestion du Comité Directeur et des rapports du Commissaire aux Comptes, les approuve dans toutes leurs dispositions, et donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat.

Résolution N°4 :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 612-5 du Code de Commerce, prend acte qu'il n'en existe pas.

Résolution N°5 :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de 2 485 € de l'exercice clos au 31 août 2025 du Comité Occitanie de Gymnastique, en report à nouveau.

Résolution N°6 :

Après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur, l'Assemblée Générale décide d'adopter le budget de l'exercice 2025-2026 du Comité Occitanie de Gymnastique tel que présenté.

Résolution N°7 :

Après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur, l'Assemblée Générale décide de maintenir le prix de la cotisation régionale pour chaque club, pour la saison 2026-2027 à 120 euros.

Résolution N°8 :

Après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur, l'Assemblée Générale décide de maintenir le prix de la part régionale de la licence à 16,50 euros pour 2026-2027.

Résolution N°9 :

Après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur, l'Assemblée Générale décide pour la saison 2026-2027 de fixer les tarifs des droits d'engagement aux compétitions, comme ci-après (Identiques à l'inter-département et à la région et applicables à toute discipline concernée) :

Individuels : 15 €

Formations de 2 à 4 gymnastes (synchro - duo - trio - quatuor) : 23 €

Equipes/Ensembles - groupes 5 gymnastes et plus : 28 €

Coupe Formation (GR uniquement) : 6 €

Résolution N°10 :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits certifiés conformes des procès-verbaux de la présente réunion pour accomplir toutes les formalités légales et administratives de publication.